NATIONS UNIES **A S**

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/438
S/1996/812
30 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 51 et 145 de l'ordre du jour
DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE RELATIVE À L'ATTAQUE MILITAIRE AÉRIENNE ET NAVALE LANCÉE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE
DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 30 septembre 1996, qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohamad Saïd Al-Sahaf, et qui concerne les déclarations que le Ministre turc des affaires étrangères, Mme Tansu Çiller, a faites le 23 septembre 1996, à New York, devant des journalistes et des correspondants d'agences de presse.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 51 et 145 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON

ANNEXE

Lettre datée du 30 septembre 1996, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères

En référence à mes précédentes lettres concernant l'ingérence des États-Unis d'Amérique et de la République de Turquie dans les affaires intérieures de la République d'Iraq, je tiens à vous faire part des déclarations que le Ministre turc des affaires étrangères, Mme Tansu Çiller, a faites le 23 septembre 1996, à New York, devant des journalistes et des correspondants d'agences de presse, après avoir rencontré le Ministre américain des affaires étrangères. Les propos de Mme Çiller démontrent que les États-Unis et la Turquie se sont ingérés dans les affaires intérieures de l'Iraq, puisqu'elle a déclaré :

> "Géographiquement, mon pays est situé dans une région stratégique. Nul n'ignore que nous avons répondu favorablement à toutes les requêtes des États-Unis. Nous les avons aidés à sauver leurs citoyens, notamment les fonctionnaires, qui se trouvaient en Iraq en les faisant transiter par la Turquie et, lorsqu'ils nous ont demandé d'aider, pour des raisons humanitaires, les 2 500 Kurdes qui vivaient dans la région, nous l'avons également fait sur le champ. Ainsi, nous avons répondu favorablement, et immédiatement, à toutes les requêtes que nous a faites notre allié, les États-Unis d'Amérique, comme en témoigne le rapport spécial portant sur nos activités."

Répondant à un correspondant de presse, qui lui avait demandé si la Turquie envisageait d'annuler les dispositions prises au sujet de la zone de sécurité, le Ministre turc des affaires étrangères a déclaré :

> "Nous n'avons pas l'intention d'annuler les dispositions relatives à la zone de sécurité, car nous craignons qu'il y ait un afflux de réfugiés, sans parler du fait que le Parti turc des travailleurs du Kurdistan est installé tout près de nos frontières. Cette zone devrait être une 'zone d'exclusion provisoire'."

Ces déclarations font apparaître les faits suivants :

1. La Turquie apporte son appui au Gouvernement des États-Unis lorsque celui-ci s'ingère dans les affaires intérieures de l'Iraq en montant des opérations visant à ébranler le pays, à changer son régime politique, et à porter atteinte à son intégrité territoriale.

Mme Çiller a reconnu que la Turquie avait aidé les États-Unis à évacuer les "fonctionnaires" et les "citoyens" américains qui se trouvaient dans le nord de l'Iraq. À ce sujet, il convient de préciser que ces personnes se trouvaient illégalement en Iraq, puisqu'elles s'étaient infiltrées dans le nord du pays, avec l'aide du Gouvernement turc. En réalité, ces personnes sont des officiers, des espions et des saboteurs de la CIA.

2. Les Américains dont il est question ci-dessus se sont infiltrés dans le nord de l'Iraq pour y mener une opération secrète, préparée et financée par

l'Administration américaine et exécutée par la CIA. Les détails de cette opération criminelle sont exposés dans ma lettre, en date du 10 septembre 1996, que je vous ai adressée et qui a été publiée sous la cote S/1996/739.

Les propos de Mme Çiller confirment l'implication de la Turquie dans cette opération secrète et dangereuse qui a été montée contre l'Iraq afin de porter atteinte à sa souveraineté, à sa sécurité, à son indépendance politique et à son intégrité territoriale.

3. Dans ses déclarations, Mme Çiller a dévoilé l'intention du Gouvernement turc d'occuper des territoires iraquiens afin d'y créer ce qu'elle appelle une "zone de sécurité" ou une "zone d'exclusion provisoire". L'élaboration d'un tel plan constitue, de toute évidence, une ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq, une atteinte à sa souveraineté ainsi qu'à l'inviolabilité et à l'intégrité de son territoire, et une violation de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Le Gouvernement iraquien prie l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que les Gouvernements américain et turc cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iraq, car ces pratiques sont contraires à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et compromettent la paix et la stabilité régionales et mondiales.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 51 et 145 de l'ordre du jour de la cinquante et unième session, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République d'Iraq

(Signé) Mohamad Saïd AL-SAHAF